

1. RESOLUTION D'ORDRE GENERAL

L'administration centrale de l'Union CRT, dans sa réunion plénière qui a eu lieu à Paris du 6 au 8 Janvier 1934, après avoir pris connaissance des rapports de l'Exécutif et des organisations de l'Ort dans divers pays, pour l'année 1933, constate

que la crise économique de la population juive dans les pays de l'Europe orientale ainsi que la détresse des institutions juives pour la reconstruction n'ont pas déçu nulle part;

que les processus de la baisse dans la vie juive économique, que l'ORT a reconnus à temps, et sur le danger desquels il n'a cessé depuis d'attirer l'attention - ces processus n'ont pas été enrayerés et n'ont pas faibli, qu'ils continuent, tout au contraire, à se développer, en s'accélégrant, et

que cette situation exige une sollicitude active et ininterrompue de la part du public juif de tous les pays.

La réunion plénière estime

qu'afin de rendre l'existence des institutions de l'ORT plus normale, tous les amis de la reconstruction juive doivent lutter sans cesse pour obtenir, dans leurs pays, des subventions suffisantes des gouvernements et des municipalités, en faveur des institutions sociales juives.

La réunion plénière, reconnaissant avec satisfaction que les buts de l'ORT et ses méthodes de travail, sont devenus, les temps derniers, très populaires dans tous les milieux de la population juive, croit, en même temps, qu'il est de son devoir imminent de déclarer

que par suite de l'appauvrissement incessant de la population juive en Europe de l'Est, il n'est pas possible, sans un secours continu de l'étranger, non seulement d'étendre le travail juif de reconstruction, comme l'exige la réalité juive, mais qu'aussi la subvention et même l'existence des institutions, fondées auparavant, devienraient incertaines

La réunion plénière, à laquelle ont participé des représentants autorisés de l'ORT de la Pologne, l'U.R.S.S., la Roumanie, la Lithuanie, la Lettonie, l'Allemagne, la France et l'Angleterre

adresse un appel à tous les amis du travail restructif juif, qui voient dans l'ORT et dans son oeuvre un des moyens les plus efficaces de la reconstruction de la vie juive économique, - de renouveler et d'élargir leur action en faveur de l'oeuvre de l'Union CRT en Europe orientale.

2. LES SECOURS POUR LES JUIFS D'ALLEMAGNE.

A. L'éducation professionnelle.

1. La réunion plénière reconnaît la nécessité

d'instituer au courant de 1934 auprès des établissements de l'ORT existants en Europe orientale des cours de perfectionnement technique pour 700 - 1000 jeunes Juifs d'Allemagne, qui y seront envoyés par l'organisation de l'ORT, section allemande. Le choix des branches d'enseignement et des établissements, auxquels ces cours seront annexés, doit se faire en plein accord avec l'organisation de l'ORT en Allemagne.

2. La réunion plénière exprime le vœu

qu'au courant des mois les plus proches, une inspection des cours, déjà institués, pour la jeunesse juive d'Allemagne soit entreprise, et que des représentants du "Comité central des Juifs allemands pour le secours et la Reconstruction", ainsi que des représentants des autres grandes organisations juives soient invités à prendre part à cette inspection.

3. L'Exécutif de l'Administration Centrale est prié

d'examiner les possibilités d'instituer aussi des cours de perfectionnement technique auprès des établissements de l'ORT des autres pays que la Lithuanie, la Lettonie et la Pologne.

4. La réunion plénière considère

qu'il est nécessaire de s'occuper dès maintenant de la question du placement des jeunes gens qui termineront les cours de perfectionnement de l'ORT. A cette fin, il faudra créer auprès de l'Exécutif de l'Administration Centrale un organe central destiné

- a) à réunir toutes les informations détaillées sur les possibilités de placement et de l'établissement dans les divers pays de l'immigration,
- b) à prendre soin, autant que possible, d'organiser les artisans émigrants en coopératives et de leur donner ainsi une base solide pour l'existence.

5. La réunion plénière engage

les organisations de l'ORT des divers pays de l'Europe de l'Est et de l'Europe occidentale de s'occuper de l'éducation professionnelle des réfugiés allemands, des jeunes comme des adultes, et d'entrer à cette fin, en relation avec les Organisations de secours, qui s'y intéressent.

B. L'Agriculture.

La réunion plénière déclare, en se basant sur le rapport de la commission agronomique de l'CRT à Paris

que des possibilités de colonisation existent dans le Sud-Ouest de France, en groupes non trop compacts,

que l'intérêt de ce genre d'action de secours, grâce auquel seront créés des possibilités d'existence productive - il est vrai - pour un nombre restreint de familles, exige que cette tâche soit réalisée le plus tôt possible.

Pour que ce plan aboutisse, il faut absolument

- a) que l'CRT parisien et la section allemande de l'CRT continuent à rester dans un contact permanent et que les travaux préparatoires soient menés avec le concours des experts, de façon telle, que les délégués des intéressés, munis des pouvoirs, puissent dans le temps le plus bref arrêter le choix du terrain pour la future colonie.
- b) qu'entre les milieux autorisés du Judaïsme français et le Comité Central pour le secours et la reconstruction en Allemagne s'établissent des relations permanentes et une collaboration étroite.
- c) affermir l'exécution du plan, en s'assurant du soutien de la part des autorités françaises
- d) de prendre surtout en considération l'intérêt pour l'agriculture des réfugiés allemands en France et ailleurs

3. LE SECOURS CONSTRUCTIF POUR L'EUROPE DE L'EST.

U. R. S. S.

La réunion plénière reconnaît :

que le travail de secours en faveur de la population juive déclassée, dans les petites villes et dans les villes moyennes de l'U.R.S.S., sous la forme des coopératives de production ou sous celle des ateliers sociaux, ainsi que par le perfectionnement technique de la jeunesse juive et sa préparation pour l'industrie moyenne ou pour l'industrie lourde, est devenu sous les conditions actuelles en U.R.S.S., quand la demande de la main-d'oeuvre non qualifiée a diminué - une tâche d'une urgence extrême.

C'est pourquoi la réunion plénière recommande à l'Exécutif de l'Administration Centrale d'avoir soin :

que des moyens pécuniaires suffisants soient mis à la disposition de la délégation de l'CRT en U.R.S.S., pour qu'elle puisse continuer dans une certaine ampleur son oeuvre d'industrialisation dans les villes et dans les contrées réservées à la colonisation.

Pologne.

En prenant en considération la situation économique actuelle de la population juive en Pologne, la réunion plénière estime qu'il est d'une nécessité urgente

de trouver des moyens qui permettront au Comité de l'CRT en Pologne

- a) d'aider les familles qui veulent s'adonner à l'agriculture en Pologne par l'octroi des crédits et par une rééducation agricole;
- b) de donner à la jeunesse décidée de passer à l'agriculture, en Pologne ou dans d'autres pays, une large instruction agricole;
- c) de renforcer le travail dans le domaine de l'instruction professionnelle, en organisant des cours de courte durée pour les éléments déclassés.

BESSARABIE.

Concernant le travail en Bessarabie, la réunion plénière estime qu'il est nécessaire :

1. d'élargir le réseau des cours professionnels à courte durée dans les cités et dans les petites villes;
2. d'examiner les possibilités d'organiser des cours de perfectionnement dits "ambulants";
3. de continuer à entretenir des relations avec les coopératives agricoles, ainsi qu'avec les travailleurs agricoles isolés, et d'élargir, à la première possibilité, l'activité dans ce domaine.

LETTONIE et LITHUANIE

La réunion plénière recommande aux Organisations de l'O.R.T. en Lettonie et Lituanie

d'inclure dans son champ d'activité la tâche de placer les ouvriers juifs de ces pays dans des fabriques

La réunion plénière croit qu'il serait très souhaitable

que l'O.R.T. lithuanien, et tout spécialement le Comité pour la contrée de Memel, prenne l'initiative d'intéresser le public juif au travail agricole dans la contrée de Memel, avec l'aide et l'encouragement du gouvernement lithuanien.

4. QUESTIONS D'ORGANISATION

La Section pour le Secours Constructif des Parents. °)

La réunion plénière reconnaît la nécessité

de réorganiser la section de secours constructif des parents auprès de l'administration centrale de l'Union CRT, conformément aux nouvelles conditions créées en U.R.S.S. et dans les pays auxiliaires

et

de confier le règlement des questions inhérentes à cette réorganisation à une commission spéciale, dans laquelle collaboreront un représentant de l'Exécutif, le délégué de l'Administration Centrale de l'ORT en U.R.S.S. et un représentant du Comité Central de l'ORT en Pologne.

Création des Comités Centraux en Lithuanie et en Lettonie

La réunion plénière reconnaît la nécessité

de créer des comités centraux de l'ORT en Lithuanie et en Lettonie. Les comités locaux de Caunas et de Riga sont chargés d'exécuter cette résolution.

La Réunion Plénière Prochaine.

La réunion plénière prend, en remerciant, connaissance de

l'invitation du Comité central de l'ORT en Pologne de tenir la prochaine réunion plénière à Varsovie et recommande à l'Exécutif de réaliser ce voeu dans la mesure du possible.

Les Rapports et Comptes-Rendus des Organisations.

L'Exécutif de l'Administration Centrale est prié de faire parvenir aux organisations de tous les pays des rapports périodiques de la marche du travail constructif de l'ORT dans les divers pays.

°) Par secours constructif des parents, il faut entendre le secours que la délégation de l'Union CRT en U.R.S.S. distribue, sous forme de machines qu'elle met à la disposition des individus qui ne peuvent pas être secourus par les méthodes d'industrialisation adoptées en Russie Soviétique. L'importation de ces machines par l'intermédiaire de l'ORT est facilitée (franchise de douane, etc.) Ces machines sont envoyées par des parents à la place de subventions pécuniaires, de l'étranger.

5.

LE SECOURS CONSTRUCTIF ET L'EMIGRATION

1.

Tout en reconnaissant que la tâche principale de l'ORT est la consolidation des positions économiques des masses juives dans les pays qu'ils habitent, mais en tenant aussi compte du fait que des parties importantes de ces masses sont obligées de chercher des possibilités de travail par l'émigration, la réunion plénière recommande à l'Exécutif de l'Administration Centrale

de persévérer dans sa tâche de préparation professionnelle des émigrants ainsi que dans l'étude des problèmes de la reconstruction industrielle et agricole dans les pays de l'immigration.

d'instituer à ce but, auprès de l'Administration Centrale, une commission consultative avec le concours de spécialistes et d'experts dans les questions relatives à ces problèmes.

2.

Se référant à la dernière déclaration du gouvernement soviétique (dans la personne du président du COMZET, M. P. Smikdowitsch), concernant les possibilités économiques pour les éléments ouvriers juifs étrangers à Biro-Bidjan, la réunion plénière estime

que les conditions économiques de cette contrée d'immigration doivent être examinées par une commission spéciale

L'Exécutif de l'Administration Centrale est prié de se mettre en rapport avec les principales organisations juives intéressées et de leur proposer de prendre part à la commission d'enquête.

6-

LES FINANCES

L'Action Générale de l'Administration Centrale et des Organisations des divers pays.

Sous la pression de la détresse matérielle des institutions de l'ORT et par la nécessité urgente de renforcer l'activité de l'ORT dans les pays de l'Est de l'Europe et en Allemagne, la réunion plénière, d'accord avec les organisations de l'Union de tous les pays, décide

de commencer en 1934 une action de collecte pour recueillir 100 000 Livres Sterling. Cette action doit être menée simultanément en Amérique ainsi qu'en Europe orientale et occidentale. Toutes les organisations doivent y participer par une quote-part qui est encore à évaluer.

La réunion plénière recommande en même temps

d'envoyer le plus tôt possible une délégation en Amérique dont la tâche sera d'y augmenter les recettes pour le travail constructif de l'ORT

ACTIONS CONCERTÉES

Concernant le Comité de l'ORT-OSE-EMIGDIRECT, et pour ce qui est, surtout, du travail commun de l'ORT et de l'OSE, la ligue de conduite de l'Exécutif devra être la suivante :

insister sur l'augmentation de la quote-part de l'ORT dans la répartition des recettes. La quote-part de l'ORT doit correspondre à l'importance de l'ORT, à la valeur de sa propagande, ainsi qu'à son action de collecte.

La Répartition des Recettes de l'Administration Centrale.

La réunion plénière considère

qu'en face de la situation financière actuelle de l'Union la seule manière rationnelle de répartir les recettes de l'administration entre les organisations des divers pays serait de la répartition selon un indice fixé pour toutes les organisations.

Dans les mois prochains, les recettes de l'Administration Centrale (les recettes locales des organisations n'étant pas incluses) devront être réparties de la manière suivante:

Pour le travail en Pologne - 30% : en U.R.S.S. - 15% : en Roumanie - 15% (dont 10%, au minimum, pour la Bessarabie); en Lettonie et Lituanie - 12%: pour un fonds de réserve spécial de l'Administration Centrale - 3%: pour les frais en relation avec l'action de collecte et pour payer les anciennes dette de l'administration centrale et des organisations des divers pays - 25% .

La répartition sera effectuée après déduction des frais généraux de l'Administration Centrale (environ Frs.9.000 - par mois) .

L'Exécutif de l'Administration Centrale est prié de faire parvenir aux organisations des pays, tous les trois mois, un rapport sur les recettes de l'Administration Centrale.